

Séance du 16 mai 2019 à 19 heures

Le seize mai deux mille dix-neuf, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la commune de St Pierre Lafeuille sous la Présidence de Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, Président.

Etaient présents les membres titulaires suivants : (41)

M. LABRO Didier (Arcambal), M. PARNAUDEAU Willy (Boissières), M. RAFFY Gilles (Bouziès), M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (Cahors), M. SIMON Michel (Cahors), Mme BOUIX Catherine (Cahors), Mme LENEVEU Hélène (Cahors), M. SAN JUAN Alain (Cahors), Mme BOYER Noëlle (Cahors), M. TESTA Francesco (Cahors), M. COLIN Henri (Cahors), M. Bernard DELPECH (Cahors), Mme LOOCK Martine (Cahors), Mme RIVIERE Brigitte (Cahors), Mme MARTY Lucienne (Cahors), M. TULET André (Cahors), M. TILLIE Christophe (Cahors), M. DUJOL Jean-Paul (Calamane), M. TAILLARDAS Claude (Catus), M. PEYRUS Guy (Cieurac), M. JOUCLAS Guy (Crayssac), Mme LANES Bénédicte (Douelle), Mme VALETTE Roselyne (Fontanes), M. GUILLEMOT Jean-Luc (Francoulès), M. MOLINIE Romuald (Gigouzac), M. JARRY Daniel (Labastide-Marnhac), Mme ARNAUDET Véronique (Lamagdelaine), M. MOUGEOT Jean-Paul (Le Montat), Mme SIMON-PICQUET Agnès (Les Junies), M. REIX Jean-Albert (Lherm), Mme CALAS Béatrice (Maxou), M. PRADDAUDE Jean-Paul (Mechmont), Mme DESSERTAINE Brigitte (Nuzéjous), M. MARRE Denis (Pradines), Mme ROUAT Géraldine (Pradines), M. STEVENARD Daniel (Pradines), Mme HILT Martine (Pradines), M. GILES Jérôme (St Géry – Vers), M. GILBERT Joël (St Pierre Lafeuille), M. PECHBERTY Jean-Jacques (Tour de Faure), M. LAVAU Pascal (Trespoux-Rassiels).

Etaient présents les membres suppléants en lieu et place des titulaires : (3)

M. ANNES Jean-Pierre (Bellefont – La Rauze), M. Daniel CICUTO (St Médard), Mme MARTIN Caroline - supplée M. TILLOU.

Etaient excusés ou absents les membres titulaires suivants : (27)

Mme FOURNIER Martine (Bellefont – La Rauze), M. SEGOND Dominique (Cabrerets), Mme LAGARDE Geneviève (Cahors), M. MUNTE Serge (Cahors - procuration donnée à M. SIMON), Mme LASFARGUES Geneviève (Cahors - procuration donnée à M. TESTA), M. BOUILLAGUET Vincent (Cahors), Mme FAUBERT Françoise (Cahors- procuration donnée à Mme LENEVEU), M. SINDOU Géraud (Cahors), Mme HAUDRY Sabine (Cahors), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise (Cahors), M. COUPY Daniel (Cahors – procuration donnée à M. PEYRUS), Mme BONNET Catherine (Cahors – procuration donnée à Mme LOOCK), M. MAFFRE Jean-Luc (Cahors - procuration donnée à Mme RIVIERE), M. DEBUISSON Guy (Cahors), Mme CHANUT STOEFFLER Sylvie (Cahors), Mme BESSOU Evelyne (Cahors - procuration donnée à M. COLIN), M. CASTANG Stéphane (Cahors), M. TILLOU (Caillac), M. PETIT Jean (Espère - procuration donnée à M. DUJOL), M. CANCEIL Philippe (Labastide du Vert), M. DIZENGREMEL Ludovic (Merçuès – procuration donnée à Mme LANES), M. GALTHIE Jean-Noël (Montgesty), M. CHATAIN Thierry (Pontcirq), M. LIAUZUN Christian (Pradines), M. MIQUEL Gérard (St Cirq Lapopie) M. FIGEAC Philippe (St Denis Catus), M. FERNANDEZ Pierre (St Médard).

Procurations : 9

Secrétaire de séance : Romuald MOLINIE

---

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Aménagement

**Objet : Convention-cadre pluriannuelle du programme « Action Cœur de ville » : phase de  
déploiement**

A été adopté à l'unanimité

Délibération n° 20

Affiché au  
GRAND CAHORS le :

22 MAI 2019



AR PREFECTURE

046-200023737-20190516-20\_16\_05\_2019-DE  
Reçu le 21/05/2019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**

Séance du 16 mai 2019

Rapporteur : Michel SIMON

Service : Aménagement

**Objet : Convention-cadre pluriannuelle du programme « Action Cœur de ville » : phase de déploiement**

Vu la Convention-cadre pluriannuelle du programme « Action Cœur de Ville » conclue le 13 juillet 2018 entre les signataires :

- La Commune de Cahors représentée par son Maire, Monsieur Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE ;
- La Communauté d'agglomération du Grand Cahors représentée par son Vice-président en charge des grands projets, Monsieur Michel SIMON,
- L'Etat représenté par le Préfet du Lot, Monsieur Jérôme FILIPPINI,
- Le groupe Caisse des Dépôts représenté par Monsieur Thierry RAVOT, Directeur régional de la Caisse des dépôts,
- Le Groupe Action Logement représenté par Monsieur Frédéric CARRÉ, Président du Comité Régional Action Logement Occitanie,
- L'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) représentée par Monsieur Jérôme FILIPPINI, Préfet du Lot, Délégué local de l'ANAH,
- Le Conseil régional d'Occitanie représenté par Madame Carole DELGA, Présidente,
- L'Etablissement Public Foncier d'Occitanie représenté par Madame Sophie LAFENETRE, Directrice Générale,
- La Chambre de Commerce et d'Industrie du Lot représentée par Monsieur Thomas CHARDARD, Président,
- La Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Lot représentée par Monsieur Serge CRABIE, Président,

Vu la Loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) et notamment son article 157 modifiant les dispositions de l'article L.303.2 du Code de la construction et de l'habitation sur les Opérations programmées d'amélioration de l'habitat et opérations de revitalisation de territoire,

Vu l'instruction ministérielle du 4 février 2019, du Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, sur l'accompagnement par l'Etat des projets d'aménagement des territoires,



Affiché au  
GRAND CAHORS le :

22 MAI 2019

AR PREFECTURE

046-200023737-20190516-20\_16\_05\_2019-DE  
Reçu le 21/05/2019

Mesdames, Messieurs,

La stratégie urbaine formalisée dès 2008, sous la dénomination « Reconstruire la ville sur la ville », s'est transformée en 2014 en « Cahors, Cœur d'agglo » pour s'orienter vers une stratégie plus intégrée et plus opérationnelle favorisant la transversalité et la déclinaison des actions au bénéfice de l'ensemble du territoire intercommunal. Face aux forts enjeux démographiques et de développement économique, la volonté politique a défini des objectifs clairs : attirer de nouveaux actifs, de nouvelles familles et de nouvelles activités, redynamiser son cœur d'agglomération, en assurer le rééquilibrage social, et mieux irriguer son bassin de vie dans un cadre apaisé et sécurisé.

Pour aller au-delà et conforter efficacement et durablement cette stratégie, le cœur de ville de Cahors, qui est aussi le cœur d'agglomération du Grand Cahors, appelle une intervention coordonnée de tous les acteurs publics et privés impliqués, dont les collectivités, l'Etat et les partenaires financeurs, ainsi que d'autres acteurs mobilisés ou à mobiliser.

C'est pourquoi, le 27 mars 2018, la ville de Cahors a été sélectionnée parmi les 222 villes éligibles au Programme National "Action Cœur de Ville" auquel elle avait candidaté.

La Ville, le Grand Cahors et l'ensemble des partenaires, listés en préambule, ont signé la convention-cadre pluriannuelle "Action Cœur de Ville" le 13 juillet 2018 permettant de bénéficier des premiers investissements des signataires. Deux nouveaux partenaires : le Département du Lot et l'Etablissement Public d'Aménagement et de Restructuration des Espaces Commerciaux et Artisanaux (EPARECA) entreront également dans le programme.

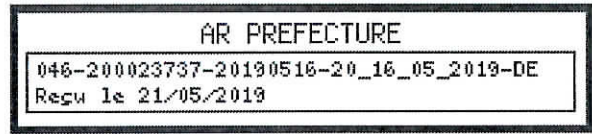
A ce jour, la phase d'initialisation de la convention prévue sur 18 mois, visant un complément de diagnostic et l'ajustement des fiches actions, s'achève et permet d'entrer dans la phase de déploiement du dispositif. Elle ne pourra excéder cinq ans et les engagements financiers des partenaires du programme cesseront au 31 décembre 2022, les délais de paiements pouvant courir jusqu'au terme de la convention.

Cette phase, dite opérationnelle, permet de conforter les 19 actions dites « matures » (revitalisation rue du Château du roi, OPAH-RU, bâtiment démonstrateur, aménagement rue du Pont Neuf, requalification des Halles, dispositifs d'aides aux commerces, bornes d'informations, aménagement des rues du site patrimonial, aménagement des espaces publics, cinéma multiplexe en centre-ville, le WIFI-FI en centre-ville, la création de tiers lieux, etc.) et d'ajouter de nouvelles actions (Centre d'hébergement étudiant, Office du commerce et de l'artisanat, Opération de remembrement-fusion de cellules commerciales, etc.) ainsi qu'une fiche relais ouvrant des perspectives d'actions sur l'avenir (Plan mobilité, Projet Multimodale gare et interconnexion, la nature en ville, la cohésion sociale, culturelle et familiale, etc.) au cours des prochaines années.

Elle permet également, au vu de la loi ELAN n° 2018-1021 du 23 novembre 2018, de transformer la convention "Action Cœur de Ville" en Convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT). Un ou plusieurs avenants seront nécessaires à la poursuite de cette phase de déploiement.

Affiché au  
GRAND CAHORS le :

22 MAI 2019



J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- De prendre acte de l'ouverture de la phase de déploiement du programme d'Action Cœur de Ville telle que prévue dans la convention-cadre pluriannuelle « Action Cœur de Ville » du 13 juillet 2018 susvisée ;
- b- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à intervenir à la signature du ou des avenants de la phase de déploiement, dont l'avenant n°1 (projet d'avenant ci-annexé) qui transformera la convention Action Cœur de Ville en convention d'Opération de Revitalisation du Territoire, dit ORT ;
- c- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes décisions et à signer tous actes afférents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

  
Le Président,  
Jean-Marc WAYSOUZE-FAURE